

Procès-verbal
Du Conseil Municipal du 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Patrick ROUSSELET**.

Présents : Annie ESPOSITO, Elisabeth PEYROUTET, Mathieu PEYROUTET, Patrick ROUSSELET, Serge CHOURRE, Vanessa HERARD, Bernard GERE, Fabien RAPATEL, Sébastien MAJESTE, José CASANOVA.

Absent : Frédéric LEBLANC

Pouvoirs : Christine DOS SANTOS donne pouvoir à Annie ESPOSITO
André PELECQ-ESCRABES donne pouvoir à Bernard GERE

Secrétaire de séance : Annie ESPOSITO

Début de séance : 20h30

1 - Approbation du procès-verbal du 08 janvier 2025

- Contre : 0
- Abstention : 0

Le PV est adopté à la majorité.

Objet : pour accorder une subvention aux communes de la vallée d'Aspe à la suite des inondations

Le Maire expose au Conseil Municipal que, Le département a connu un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024. En effet, l'épisode pluvieux de cette nuit a été d'une telle intensité que les communes des Pyrénées-Atlantiques en particulier de la Vallée d'Aspe (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos) ont été durement touchées. Les habitants, administrés ou simplement de passage dans ces communes ont considérablement soufferts par ces conséquences climatiques dramatiques. Il rappelle que Les fonds seront entièrement reversés aux quatre communes en particulier reconnues en état de catastrophe naturelle pour l'épisode pluvieux et inondations de la nuit du 6 au 7 septembre 2024 par arrêté ministériel.

La violence et la récurrence de ces phénomènes climatiques, leurs conséquences sur les biens et les populations impactent considérablement les collectivités et la gestion des maires à administrer et sécuriser leur commune. Plus que jamais l'ADM64 reste mobilisée pour sensibiliser les pouvoirs publics à mieux accompagner les élus à la gestion de crise et à la reconstruction que de tels événements engendrent inévitablement.

Il se propose en conséquence d'accorder une subvention d'un montant de 1000€ à l'ADM64

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la décision du Maire d'accorder une subvention d'un montant de 1000€ à ADM64 pour venir en aide aux sinistrés des inondations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, PATRICK ROUSSELET.

Objet : Approbation d'adhésion au groupement de commandes permanent pour la fourniture d'abris-bac de tri des déchets
--

Le Maire expose au Conseil Municipal que, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) intègre la généralisation de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer.

Le tri des déchets hors foyer devient ainsi une obligation pour les communes et la Ville de Pau va à ce titre devoir se doter d'équipements de tri.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, retenue dans le cadre de l'appel à projet CITEO propose d'initier une première expérience de tri des déchets hors foyer et d'accompagner toutes les communes de l'agglomération qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

Pour cela, elle propose donc aux communes de les équiper d'abris-bacs sur plus de 50 sites répartis sur toute l'agglomération. Ce premier déploiement, porté par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de cet appel à projets, doit permettre d'initier la démarche, de familiariser les communes au déploiement du tri sélectif dans l'espace public. La poursuite de ce déploiement sera ensuite laissée à l'initiative des communes ; il leur appartiendra dans un second temps de réaliser les investissements complémentaires pour répondre pleinement à leur obligation de tri des déchets hors foyer.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en fourniture d'abris-bacs pour la Ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, mais aussi dans un souci d'harmonisation des équipements de pré-collecte, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux collectivités et les communes qui pourraient être intéressées (sous réserve de leur adhésion effective au groupement de commandes), en vue du lancement d'un ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Fourniture d'abris-bacs pour la collecte séparée des déchets hors foyer et des pièces détachées correspondantes

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la ville de Pau la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à dix voix « POUR » et 2 ABSTENTIONS.

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes permanent pour la fourniture d'abris-bacs de tri des déchets hors foyers.

Accepte que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, PATRICK ROUSSELET.

Points divers

- Point sur le résultat de l'exercice 2024.

Une commission finances est prévue le 03 avril 2025 à 20h30.

- Tableaux statistiques de consommation sur les différents bâtiments communaux :
Ces tableaux sont disponibles en mairie.

- Elagage :

La mise en place pour obliger les administrés à élaguer chez eux est très lourde, il y a plusieurs étapes avant de pouvoir intervenir, et une délibération sera à prendre pour chaque cas, Le conseil propose de regrouper toutes les demandes et les traiter en même temps.

- Finances :

Il n'y aura pas de nouvelle embauche pour le secrétariat de la mairie.

Les finances à prévoir pour la voirie sont importantes.

Les subventions et les taux de crédits ne sont pas non plus au beau fixe.

Les factures énergétiques sont plutôt stables.

Pas de subventions pour les associations qui n'ont pas répondu à la date du 31 mars 2025.

Tarifs des salles à revoir.

Revoir le planning de permanence pour les élus.

- Supérette en libre-service :

Une demande a été faite auprès de la mairie pour l'implantation d'une supérette en libre-service. Monsieur le Maire demande à ses conseillers s'ils sont favorables ?

Long débat sur le sujet...A voir mais plutôt Non.

- Investissements :

Il y a des urgences à la salle polyvalente, fuites d'eau. Il faut demander des devis pour une intervention sur la toiture car il y a un risque de blessures en glissant sur les flaques d'eau au sol. Plusieurs entreprises seront sollicitées pour effectuer des devis pour une intervention rapide. Priorité à l'étanchéité !

- Travaux mairie :

Le retour de l'APGL est assez onéreux, on ne prévoit rien pour cette année.

- Colombarium aux cimetières :

Des devis ont été demandés et nous avons un chiffrage pour la pose de deux colombarium sur le cimetière de Saint-Faust et Saint-Faust de Bas.

Il est proposé de mettre 10 cases à Saint Faust et 5 cases à Saint Faust de Bas, le coût par case serait d'environ 1000€ TTC, la question est de savoir si on équipe les cimetières ou non et si oui, quelle sera le prix d'une concession pour le colombarium en sachant qu'une case peut recevoir jusqu'à 4 à 6 urnes en fonction du modèle choisi.

Il y a aussi le sujet des reprises de concession, que faut-il faire ? Un long débat sur ce sujet et en conclusion, une réflexion est à envisager.

Les murs des cimetières sont également abimés, les travaux sont budgétisés mais ils sont toujours reportés. Une demande d'actualisation du devis est à faire.

- Projet local technique :

Monsieur le Maire explique que depuis des années, le matériel communal est entreposé chez Monsieur CHOURRE à titre gratuit alors que le sien est dehors. Il faudrait que la Mairie puisse avoir son propre bâtiment pour pouvoir y entreposer le matériel (tracteur, tondeuse...) et une proposition de local pour les chasseurs est également évoquée.

L'emplacement serait à côté de la salle polyvalent, sur le terrain de foot actuel.

Il sera demandé des subventions et une proposition d'y mettre des panneaux photovoltaïques a également été évoqué.

Il faudrait environ 150 m2 pour y entreposer le matériel communal et le local pour les chasseurs.

Des demandes de devis sont en cours auprès de différents prestataires.

- Logement communal :

Nous avons un nouveau locataire depuis le premier avril et le DPE indique que ce logement est classé F, il y aurait des travaux à effectuer pour relever la note énergétique.

- Aménagement préau K-FAUSTIN :

La commission s'est réunie et en a discuté, Monsieur le Maire explique le projet aux membres du conseil.

Une demande de subvention sera à faire auprès de l'Agglo (fonds de concours) et l'association du K-FAUSTIN propose également une participation financière.

Madame PEYROUTET demande si les subventions demandées pour d'autres projets ont été perçues, elles vont être demandées très prochainement.

Fin du conseil : 22h00

Le Maire, PATRICK ROUSSELET



Secrétaire de séance : Annie ESPOSITO

